

## TRAVAUX À LA CITÉ DE LA MER Des nouveaux locaux administratifs

Actuellement situées en zone portuaire, les structures temporaires hébergeant les locaux administratifs doivent être démolies. La construction de nouveaux locaux pouvant accueillir une quarantaine de personnes sera lancé à partir de janvier 2021 dans la Grande Halle de la Cité de la Mer.

## CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT Une charte partenariale à co-construire

Instauré en 2017, cette instance de démocratie participative contribue à éclairer la réflexion des élus communautaires et à relayer les points de vue de la société civile sur le développement et l'attractivité du territoire. Il a été proposé d'élaborer une charte partenariale afin de renforcer les coopérations avec l'agglomération.

## À NOTER

**Mardi 10 novembre, à 10h**  
Conférence des Maires  
à Valognes  
(Complexe Marcel Lechanoine)

**Mardi 8 décembre, à 18h**  
Conseil communautaire  
à Valognes  
(Complexe Marcel Lechanoine)

## ÉDITO

# « Faire rempart pour soutenir l'économie locale »

● « Dans les moments d'incertitudes et parfois de détresse que vivent nos concitoyens, nous avons collectivement pris l'engagement de faire, autant que possible, rempart contre les conséquences de la crise, afin que notre territoire poursuive sa dynamique de croissance et d'attractivité, afin que ses habitants continuent à bénéficier de la qualité de vie exceptionnelle qu'offre le Cotentin. Faire rempart, c'est tout d'abord soutenir l'économie locale. Je m'y étais engagé il y a moins de 6 semaines, nous créons, si vous le décidez, une équipe d'accompagnement à l'émergence des projets communaux. Grâce à ce dispositif souple et agile, le Cotentin contribuera à la dynamique communale et devrait permettre à plus de 15 M€ de projets « prêts à partir » d'irriguer les entreprises et les artisans locaux dans cette période délicate. Opérationnel d'ici la fin de l'année, il sera complété par une évolution de nos règles de commande publique afin de mieux cibler les structures locales. Faire rempart, c'est aussi aider nos jeunes qui achèvent leurs études à décrocher un emploi. Le Président de Région m'a demandé cet été de mettre en place un dispositif visant à proposer à 2 000 jeunes normands diplômés (bac + 2 à bac + 5), un stage rémunéré d'environ 6 mois en entreprise ou en collectivité. Je vous proposerai que le Cotentin accueille au moins 20 jeunes dans ce cadre. Nous aurons l'occasion de débattre au cours des prochains mois, et dès novembre dans le cadre d'une Conférence des Maires dédiée, de la refonte de l'offre de services de mobilité dans le Cotentin (...) pour vous proposer une montée en gamme

à l'échelle de tous nos territoires (...). Cette véritable révolution doit nous permettre de mettre au point avec les 12 communes disposant d'un bourg-centre structurant un grand programme de dynamisation différencié. Je verrai prochainement le Préfet de la Manche et le Président de Région afin que notre territoire puisse bénéficier à cet effet du programme Petites Villes de demain lancé le 1<sup>er</sup> octobre dernier (...) Il est important que nous demeurions aussi particulièrement volontaires sur l'aide que nous pouvons apporter aux milieux économiques qui peinent à trouver de la main d'œuvre qualifiée. Dans le Cotentin, nous agissons pour y remédier à travers l'école de production dédiée aux métiers de l'usinage que nous avons inauguré à Valognes le 9 octobre. Nous agissons également, si vous l'autorisez, en portant, avec la Région, avec EDF, Naval group, Orano et CMN, la construction d'une école unique en France de 3,3 M€ et qui formera aux métiers tant recherchés du soudage. C'est unique en France et ce sera dans le Cotentin, à Cherbourg sur le site Bénécère. Je tiens également, mes chers collègues, à vous remercier pour la participation et le soutien actifs que vous manifestez en faveur du travail communautaire. Comme je l'indiquais le 13 juillet, le Cotentin n'est jamais aussi fort que quand il est rassemblé. Ce rassemblement existe aujourd'hui et je m'en réjouis ».

**David MARGUERITTE**

Président de l'agglomération du Cotentin

## CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

# Le Pôle d'Excellence Soudage

● La pénurie de main d'œuvre qualifiée dans des métiers en tension comme c'est le cas dans la métallurgie, constitue une contrainte majeure pour les entreprises du Cotentin, que ce soit les grands donneurs d'ordre ou l'important réseau d'entreprises sous-traitantes du territoire.

Dans ce contexte, le Conseil communautaire a décidé d'apporter son soutien au projet de création de Pôle d'Excellence de formation aux métiers du soudage initié par un collectif de donneurs d'ordre regroupant EDF, Naval Group, Orano et les Constructions Mécaniques de Normandie (CMN) en partenariat avec la CCI Ouest Normandie et l'Union des Industries des Métiers de la Métallurgie (UIMM) de la Manche.

L'agglomération portera la maîtrise d'ouvrage de la construction de locaux de 3 000m<sup>2</sup> comprenant deux nefs industrielles dans la Zone d'Activité de Bénécère à Cherbourg-en-Cotentin. Répondant aux enjeux d'attractivité, de maîtrise des savoir-faire et du développement des compétences, ce projet, qui intègre plusieurs filières industrielles dans un partenariat public / privé, est unique de par sa structuration et son ambition.

Avec ce Pôle, le Cotentin assoit une filière de formation d'excellence, source de main d'œuvre pour les entreprises et vecteur d'emplois pour les habitants, qui viendra à nouveau confirmer la renommée industrielle de notre territoire.

## L'IMAGE DU COTENTIN

### Le 6 octobre 2020 L'eau du Cotentin a dévoilé sa marque

Lors de l'assemblée, les élus ont chacun reçu une gourde siglée « L'Eaudacieuse ». Cette marque sera utilisée, à travers différentes actions, pour promouvoir la qualité de l'eau produite par l'agglomération et accessible au robinet.



## CE QU'IL FAUT RETENIR...

# Lors du dernier conseil

56 délibérations étaient à l'ordre du jour de la séance plénière du 6 octobre, l'occasion de revenir sur certaines d'entre elles.

### La montée en puissance de l'Office de Tourisme du Cotentin

Pour porter les ambitions touristiques du Territoire, l'agglomération a créé en 2017 la SPL de Développement Touristique. Véritable bras armé de la collectivité pour développer l'offre touristique sur le territoire, la SPL a concrétisé la fusion des 12 anciennes structures touristiques du Cotentin au sein d'un seul Office de Tourisme du Cotentin entré en action le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le rapport annuel d'activité de la SPL présenté en Conseil a illustré la montée en puissance de la politique d'attractivité et de promotion du territoire porté par l'agglomération. La venue de la réplique de la frégate de l'Hermione ou encore le lancement de la marque de destination « Cotentin Unique par Nature » ont montré que notre territoire disposait de tous les atouts pour être une destination de premier choix.

### La Maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'Intechmer est lancée

En décembre 2018, le Conseil communautaire avait statué sur la rénovation du site d'Intechmer. Seul institut français Post-bac en sciences et technique de la mer, cet établissement constitue un véritable fleuron de l'enseignement supérieur que l'agglomération souhaite mettre en valeur pour affirmer son ambition maritime. Le projet de rénovation estimé à 11 millions d'euros est d'ailleurs intégré dans le Plan Croissance Bleue porté par le Cotentin et le département de la Manche. L'Assemblée a voté la passation du marché de maîtrise d'œuvre ainsi que l'étalement des crédits jusqu'en 2025.

### Mobilité : création d'un comité consultatif

L'agglomération du Cotentin est, sur le territoire, l'autorité organisatrice de la mobilité. A ce titre, la

loi lui demande d'instaurer une nouvelle instance de gouvernance consultative. L'Assemblée a ainsi voté la création d'un Comité consultatif qui sera composé d'un collège de représentants d'employeurs ou groupement d'employeurs publics et privés, et d'un collège de représentants d'associations d'usagers ou d'habitants. Ce comité sera consulté pour avis avant toute évolution de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mis en place. L'agglomération devra également le consulter avant toute évolution du taux de Versement Mobilité (VM) ou avant l'adoption de documents de planification, comme le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC).

### Six Commissions Prospectives

Pour ce nouveau mandat, le Bureau communautaire, sous l'impulsion du Président, a souhaité faire évoluer le rôle et le format des Commissions thématiques. Celles-ci seront remplacées par 6 Commissions Prospectives :

- 1 - Finances, affaires générales, RH, simplification des relations avec les usagers ;
- 2 - Santé, mobilités, ruralité ;
- 3 - Développement, emploi, tourisme, attractivité et relations internationales ;
- 4 - Environnement et gestion des déchets ;
- 5 - Cycle de l'eau, GEMAPI ;
- 6 - Urbanisme, habitat et politique de la ville.

Ces commissions ont pour vocation de débattre des projets du mandat et de réfléchir aux grands enjeux de l'agglomération. Animées par un rapporteur, ces commissions seront composées de délégués communautaires qui représenteront de manière proportionnelle les territoires.

## ET AUSSI...

### ● Solidarité

L'agglomération a réitéré son engagement envers l'association Cœur et Cancer à travers un soutien de 7 349 € suite à la collecte de verre valorisée sur le territoire (1 tonne collectée = 1€ reversé).

### ● Rapports

Différents rapports ont été présentés à l'Assemblée : La Cité de la Mer, les Transports Publics Urbains, l'élimination des Déchets ou encore le Prix et la Qualité des Services d'Eau Potable. Ces documents obligatoires sont disponibles sur le site [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr). Le Rapport d'Activité de l'agglomération a également été remis sur table après avoir été envoyé sous format numérique le 30 septembre dernier.

EN VIDÉO |  YouTube

Retrouvez l'intégralité  
du dernier Conseil sur la  
chaîne de l'agglomération  
du Cotentin

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr) ou par voie d'affichage au siège administratif de l'agglomération - Hôtel Atlantique - Bd Félix Amiot - CHERBOURG-EN-COTENTIN

## Lettre des conseillers

#19 - Octobre 2020 - Communauté d'agglomération du Cotentin

Directeur de publication : David MARGUERITTE, Président - Réalisation : Direction de la Communication

Photo : Thierry HOUYEL. Diffusée par voie dématérialisée à l'ensemble des conseillers (communautaires et municipaux).

 **leCotentin**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

     [lecotentin.fr](http://lecotentin.fr)